



## Bulletin hydrologique Bassin Aveyron



### Limitations de prélèvements :

| Zone d'alerte   | Restriction                                   |
|---|---|
| La Vère non-réalimentée et ses affluents, les affluents du cours d'eau réalimenté | Maintien de la restriction de niveau 3 (100%) |
| Petits affluents de l'Aveyron aval  | Maintien de la restriction de niveau 3 (100%) |
| Cérou non réalimenté  | Maintien de la restriction de niveau 2 (50%)  |
| Aveyron Aval  | Maintien de la restriction de niveau 1 (50%)  |

### État des lâchers pour le soutien d'étiage :

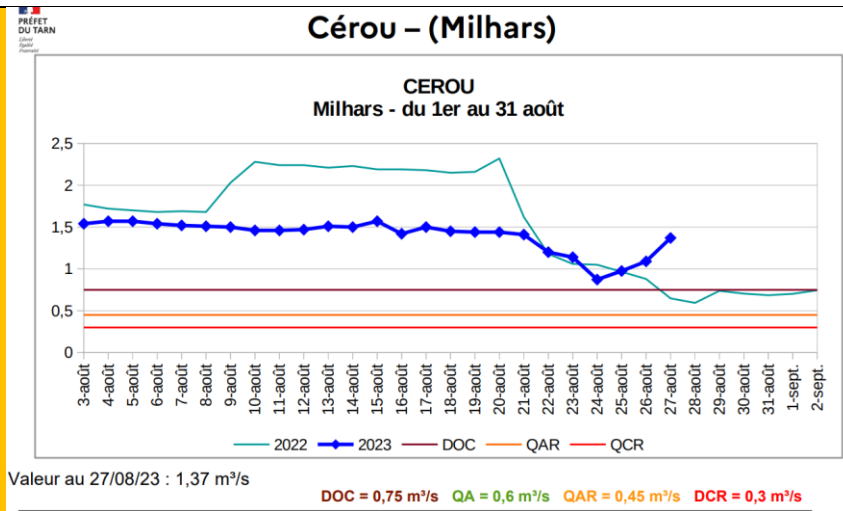
| bassin versant      | barrages (cours d'eau) | lâchers précédents    | lâchers actuels         |
|---------------------|------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Bassin de l'Aveyron | Saint-Géraud (Cérou)   | 1.5 m <sup>3</sup> /s | 0.750 m <sup>3</sup> /s |
|                     | Fourogue (Vère)        | 225l/s                | 100l/s                  |

### Taux de remplissage :

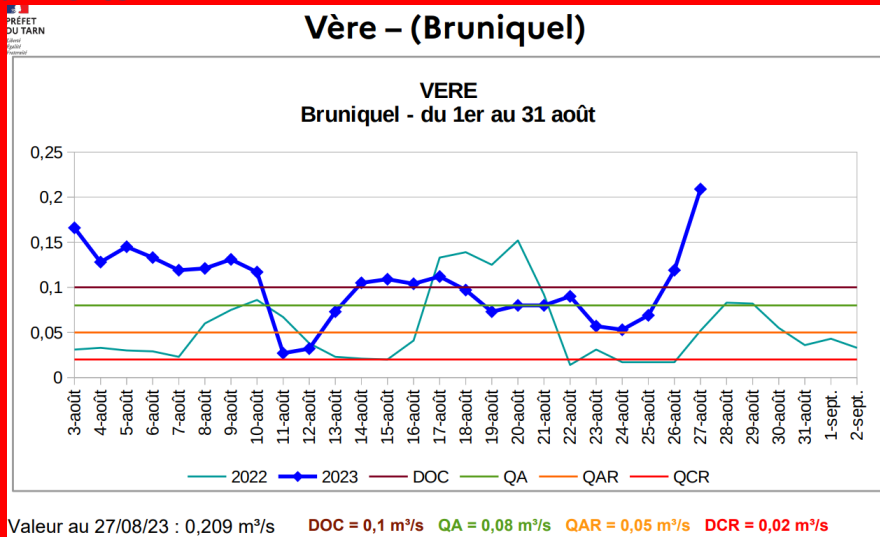
|              | Bassin Aveyron                   |                                |
|--------------|----------------------------------|--------------------------------|
|              | St Géraud (Cérou)                | Fourogue (Vère)                |
| 29 août 2023 | 36 %<br>5 420 000 m <sup>3</sup> | 58 %<br>660 000 m <sup>3</sup> |
| 21 août 2023 | 36%                              | 58 %                           |

### Détail de l'hydrologie des cours d'eau et des restrictions :

- Cérou :



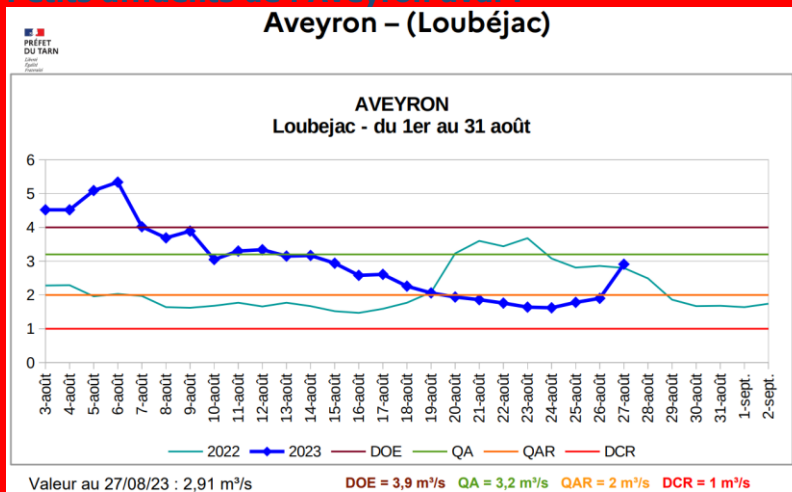
- La Vère non-réalimentée et ses affluents, les affluents du cours d'eau réalimenté:



**Interdiction totale des prélèvements sauf cultures dérogatoires.**

Ces données de débit sont issues de la DDT du Tarn, elles sont **provisoires** et sont destinées principalement à un usage **immédiat**. Nous les diffusons **à titre d'information**.

- Petits affluents de l'Aveyron aval :



**Interdiction totale des prélèvements sauf cultures dérogatoires.**

Ces données de débit sont issues de la DDT du Tarn, elles sont **provisoires** et sont destinées principalement à un usage **immédiat**. Nous les diffusons **à titre d'information**.

\* **Lexique**

- **DOE (Débit Objectif d'Étiage)** : valeur de débit mesuré sur un point nodal :
  - au-dessus de laquelle sont assurés la coexistence normale de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique ;
  - qui doit en conséquence être garanti chaque année pendant l'étiage, avec les tolérances définies ci-dessous :
    - Le DOE est respecté pour l'étiage d'une année si, pendant cet étiage, le plus faible débit moyen de 10 jours consécutifs (VCN 10) n'a pas été inférieur à 80 % du DOE (VCN 10 > 0,8 DOE).

Le DOE ainsi défini doit être respecté statistiquement 8 années sur 10.

→ **DOC (Débit Objectif Complémentaire)** : équivalent à un DOE sur les stations de suivi complémentaires des points nodaux

→ **Débit seuil** : équivalent à un DOE sur certains petits bassins versants

- **QA (Débit d'Alerte)** : c'est le premier seuil d'alerte, à partir duquel sont prises les premières mesures de restriction ; il est défini en général comme étant égal à 80 % du DOE.
- **QAR (Débit d'Alerte Renforcé)** : il s'agit du seuil de renforcement des mesures de restriction. Le débit d'alerte renforcé peut correspondre au tiers inférieur entre le DOE et le DCR [DCR + 1/3 (DOE - DCR)] ou être différent afin d'assurer la cohérence des seuils et des mesures prises de l'amont à l'aval de l'axe et garantir un écart suffisant entre les seuils d'un même point.
- **DCR (Débit de Crise)** : c'est le débit de référence au-dessous duquel seules les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile, de l'alimentation en eau potable et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaites.



**Anne-Charlotte Pommier-Petit, Coline GILLET**  
avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau  
Adour-Garonne et du compte d'affectation spéciale  
"Développement agricole et rural"

